

Coronavirus (COVID-19)

9 juin 2020

Recommandations de santé publique Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger

Nous vous demandons de suivre les consignes suivantes pour éviter de transmettre la COVID-19 aux autres personnes.

Le gouvernement du Canada a mis en place un décret d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, qui s'applique à tous les voyageurs entrant au Canada afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.

Tous les voyageurs ayant des symptômes doivent s'isoler obligatoirement et les voyageurs sans symptôme doivent se mettre en quarantaine obligatoire (auto-isolement obligatoire), et ce, pendant une période de 14 jours. Le fait de ne pas vous conformer aux instructions reçues à votre arrivée au Canada peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ ou une peine allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement.

Restez à la maison

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE, à la garderie ni dans aucun endroit public (ex. : magasin).
- Ne sortez pas prendre une marche.
- Si vos enfants n'ont pas voyagé, ils peuvent aller au service de garde ou à l'école s'ils n'ont pas de symptômes de la COVID et qu'ils n'ont pas reçu de consigne d'isolement.
- N'empruntez pas les transports publics.
- Si vous n'avez pas d'aide pour votre épicerie ou vos médicaments, vous pouvez utiliser les services de livraison à domicile de l'épicerie ou la pharmacie et évitez le contact à moins de 2 mètres avec le livreur.
- N'accueillez pas de visiteurs à la maison.
- Si vous habitez avec d'autres personnes qui n'ont pas voyagé :
 - Demeurez seul dans une pièce de la maison le plus souvent possible;
 - Évitez d'être en contact avec les autres personnes de la maison. Si c'est impossible, gardez une distance d'au moins 2 mètres entre vous et les autres. Couvrez votre nez et votre bouche (voir encadré plus bas) si vous devez vous approcher à moins de 2 mètres;



- Si possible, mangez et dormez seul dans une pièce de la maison;
 - Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est réservée; sinon, désinfectez-la après chaque utilisation;
 - Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).
- Vous pouvez sortir à l'extérieur sur votre balcon ou dans votre cour privée, en vous assurant d'être à 2 mètres de toute autre personne.

Couvrez votre nez et votre bouche



Si possible, utilisez un masque ou un couvre-visage, pour vous couvrir le nez et la bouche :

- quand une personne est dans la même pièce de la maison que vous, à moins de 2 mètres.
- si vous devez quitter la maison pour des raisons médicales.

Pour savoir comment fabriquer et utiliser un couvre-visage, consultez la page [Port du masque ou couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID 19.](#)

Couvrez votre toux et vos éternuements



- Utilisez un mouchoir en papier pour tousser, vous moucher ou éternuer.
- Jetez le mouchoir dans une poubelle dès que possible et lavez-vous les mains.
- Si vous n'avez pas de mouchoir, tousser ou éternuez dans le creux de votre coude.

Lavez vos mains souvent

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon; frottez vos mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Lavez aussi vos mains avant de manger, après être allé à la toilette et chaque fois qu'elles sont visiblement sales.
- Fermez le couvercle de la toilette avant de peser sur la chasse d'eau et lavez vos mains.



Ne partagez pas vos objets personnels

- Ne partagez pas vos assiettes, ustensiles, verres, serviettes, draps et vêtements avec d'autres personnes.

Évitez les contacts avec les animaux

Rien n'indique que les animaux jouent un rôle significatif dans la propagation de la COVID-19. Cependant, quelques cas de transmission entre les humains et les animaux ont été identifiés. De plus, les animaux exposés au virus sont comparables à des surfaces qui peuvent être contaminées.

- Comme pour les personnes autour de vous, respectez les mesures d'hygiène à l'égard des animaux.

- Si possible, demandez à un autre membre de votre foyer de prendre soin de vos animaux. Sinon, lavez-vous les mains avant et après les soins donnés à un animal. Couvrez votre toux et vos éternuements.
- Si possible, gardez vos animaux à l'intérieur. À l'extérieur, utilisez une laisse ou un espace clôturé privé.
- Informez toute personne qui prend soin de vos animaux de limiter les contacts avec ceux-ci, de se laver les mains avant et après ces contacts, puis d'appliquer les mesures habituelles de prévention des maladies animales transmissibles à l'humain, sur www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.
- Pour obtenir plus d'information, consultez les questions et réponses concernant les propriétaires ou gardiens d'un animal sur Québec.ca.

Surveillez vos symptômes et prenez votre température chaque jour

- Prenez votre température chaque jour, à la même heure, et notez-la.
- Si vous prenez un médicament contre la fièvre, attendez au moins 4 heures avant de prendre votre température.

Cela vous sera utile si vous avez besoin de consulter un professionnel de la santé

Comment vous soigner si vous développez des symptômes

Dans la grande majorité des cas, vous pouvez vous soigner à la maison. Consultez le **Guide autosoins**.

- En présence de symptômes de la COVID-19, un test de détection est généralement recommandé, appelez à la ligne 1 877 644-4545. Vous pourrez, si nécessaire, être orienté vers la ressource appropriée.
- Si vous devez vous présenter dans une clinique médicale ou un hôpital, portez un masque ou un couvre-visage et informez le personnel dès votre arrivée que vous avez voyagé à l'étranger.
- Si vous avez des symptômes graves comme une difficulté à respirer, un essoufflement important ou une douleur à la poitrine, signalez le 911 avant de vous rendre à l'urgence et avisez-les que vous avez voyagé à l'étranger.

Si une personne doit vous aider dans vos activités quotidiennes

(ex. : aide pour manger, aller à la toilette, vous déplacer dans la maison, etc.)

Idéalement, c'est toujours la même personne qui devrait vous aider. Cette personne devrait être âgée de moins de 70 ans, être en bonne santé et ne pas avoir de maladie chronique, comme une maladie cardiaque ou respiratoire, une insuffisance rénale, un diabète, une obésité importante (IMC>40), un système immunitaire affaibli ou être en traitement pour un cancer.

Avant de vous aider, la personne doit :

- Se laver les mains;
- Porter un masque ou un couvre-visage pour couvrir le nez et la bouche;
- Porter des gants jetables.

Après vous avoir aidé, la personne doit :

- Enlever ses gants et les jeter dans une poubelle fermée, hors de la portée des enfants;

- Se laver les mains;
- Enlever le masque ou le couvre-visage;
 - Placer le couvre-visage dans un sac poubelle fermé, hors de la portée des enfants, jusqu'à ce qu'il soit lavé normalement;
 - S'il s'agit d'un masque jetable, le mettre dans une poubelle fermée.
- Se laver les mains encore une fois.

Précautions à prendre par la personne qui fait le lavage et le nettoyage à la maison

Les draps, serviettes et vêtements de la personne malade, de même que les couvre-visages utilisés pour couvrir le nez et la bouche, peuvent être lavés avec les vêtements des autres personnes de la maison. Toutefois, s'ils sont très souillés, par exemple par des vomissements, les laver séparément.

- Lavez à l'eau chaude.
- Portez des gants jetables (évitez le contact direct des vêtements, draps et serviettes de la personne malade avec votre peau et vos vêtements).
- Ne secouez pas le linge sale.

Les ustensiles et la vaisselle utilisés par la personne malade doivent être nettoyés avec votre savon à vaisselle habituel et de l'eau ou au lave-vaisselle.

Les déchets de la personne malade peuvent être jetés avec les vidanges de la maison dans une poubelle avec un sac. Fermez bien le couvercle de la poubelle ou le sac de vidanges.

Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon et de l'eau :

- Après tout contact avec la personne malade ou avec des objets ou des surfaces qu'elle a touchés (ex. : table de chevet, vaisselle, etc.).
- Avant et après la préparation de la nourriture, avant de manger, après être allé à la toilette et chaque fois qu'elles sont visiblement sales.
- Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, utilisez un désinfectant à base d'alcool.

Nettoyez et désinfectez au moins une fois par jour :

- Les surfaces et objets fréquemment touchés par la personne malade (ex. : poignées, table de chevet, cadre de lit et autres meubles de sa chambre).
- La salle de bain et la toilette.

Si la surface est propre, appliquez le désinfectant.

Sinon, nettoyez avec de l'eau et du savon pour éliminer les saletés. Rincez à l'eau claire puis essuyez avec une serviette propre avant d'appliquer le désinfectant.

Laissez la solution désinfectante agir quelques minutes (selon les directives du fabricant) avant d'essuyer toute trace de produit à l'aide d'un linge propre.

Pour le nettoyage :

- Portez des gants imperméables lors du nettoyage.
- Lavez vos mains et vos avant-bras avant de mettre vos gants et après les avoir retirés.
- Lavez les gants avec de l'eau et du détergent puis séchez-les ou remplacez-les par une nouvelle paire au besoin.
- Lavez vos mains à nouveau.

Produits pour le nettoyage et la désinfection

Pour nettoyer, utilisez de l'eau et du savon ou des produits de nettoyage à usage domestique. Pour désinfecter, utilisez votre désinfectant habituel ou préparez un mélange contenant 1 partie d'eau de Javel domestique et 9 parties d'eau froide (ex. : 1 tasse d'eau de Javel et 9 tasses d'eau).

Dans la mesure du possible, les endroits réservés à la personne malade devraient être nettoyés et désinfectés par cette dernière.

Vous pouvez contacter le service Info-Social 811 (consultation téléphonique psychosociale 24/7) si vous vivez :

- Du stress, de l'anxiété;
- Des réactions émotives qui perdurent (pleurs fréquents, irritabilité, etc.);
- Un sentiment de panique;
- Des idées qui tournent sans arrêt dans votre tête : cela vous envahit et vous fait peur;
- Des répercussions sociales de la maladie.

Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et vous partageront de l'information et des conseils selon vos besoins.

COVID-19 et isolement à la maison

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie causée par le nouveau coronavirus.

Quels sont les symptômes?

Les principaux symptômes sont la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, une difficulté à respirer ou une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte importante de l'appétit, vomissements et diarrhée.

Comment se transmet la COVID-19?

Elle se transmet d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air quand une personne malade parle, tousse ou éternue. Une personne qui n'a pas de symptômes peut transmettre la COVID-19 sans le savoir. La transmission par des surfaces ou des objets contaminés est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. Il est aussi possible que le virus soit transmis par les selles.

Pourquoi est-il important de respecter les recommandations d'isolement à la maison?

Pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes.

Quand peut-on arrêter l'isolement à la maison?

Attention :

Les recommandations qui suivent doivent être appliquées à moins d'une recommandation différente de la santé publique.

Si vous êtes un travailleur de la santé, communiquez avec votre milieu de travail pour recevoir les consignes pour la levée de l'isolement ou le retour au travail.

**Si vous ne développez pas de symptômes, vous pouvez arrêter l'isolement
14 jours après votre arrivée au Québec.**

En présence de symptômes		Quand arrêter l'isolement ¹⁻²
Vous avez passé un test pour la COVID-19	Résultat positif	Vous pouvez arrêter l'isolement dès que 14 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes et : <ul style="list-style-type: none"> – que vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre); – et que vous n'avez plus de symptômes aigus (excluant la toux et la perte de l'odorat, qui peuvent durer plus longtemps) depuis au moins 24 heures.
	Résultat négatif	Il est possible qu'un 2 ^e test vous soit recommandé pour confirmer l'absence de COVID-19. Si le 2 ^e test n'est pas nécessaire ou qu'il est négatif, vous pourrez arrêter l'isolement dès que 14 jours se seront écoulés depuis votre arrivée au Québec ET que vous n'avez plus de symptômes depuis au moins 24 heures.
Vous n'avez pas passé de test pour la COVID-19	Vous avez l'un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Fièvre; – Apparition ou aggravation d'une toux; – Difficulté à respirer; – Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale. 	Vous pouvez arrêter l'isolement dès que 14 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes et : <ul style="list-style-type: none"> – que vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre); – et que vous n'avez plus de symptômes (excluant la toux et la perte de l'odorat, qui peuvent durer plus longtemps) depuis au moins 24 heures.
	Vous avez d'autres symptômes que ceux nommés plus haut (p. ex. : mal de tête, mal de gorge, diarrhée).	Vous pouvez arrêter l'isolement dès que 14 jours se sont écoulés depuis votre arrivée au Québec ET que vous n'avez plus de symptômes depuis au moins 24 heures.

En cas de doute, contactez la ligne **1 877 644-4545** ou consultez le **Guide auto-soins** sur [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).